

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 15-002083 / 64772198
LE SHOP SA, 1024 Ecublens VD
Bureau / Service client: assurer un soutien à la clientèle pour les commandes
Besoin particulier de consommation
2 F
21.09.2015–20.09.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 15-002085 / 87275061
Mediliant SA, 2400 Le Locle
Production-département: CNC, qualité
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 10 F
01.09.2015–31.08.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-001726 / 64994641
Migros Neuchâtel-Fribourg Centrale de distribution, 2074 Marin-Epagnier
Administration, Produit agricole et carné
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
40 H
01.07.2015–31.03.2018 (Modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 15-002086 / 87275061
Mediliant SA, 2400 Le Locle
Production-département: intervention de dépannage lors de problème technique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.09.2015–31.08.2018 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

4 août 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail